



### FICHE DE DONNEES SECURITE

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de mise à jour : 13/04/2017 – Version : 3

## SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / L'ENTREPRISE

- 1.1. Identificateur du produit**                      **AGROCEAN MG BIO**
- 1.2. Utilisation identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
Fertilisant foliaires aux algues
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**  
AGRIMER  
Prat Menan - BP 29  
29880 PLOUGUERNEAU - FRANCE  
Tel : (33) 02 98 04 54 11  
Fax : (33) 02 98 04 55 15
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence**                      Orfilla France (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59  
Centre Anti-Poison (Rennes) : + 33 (0)2 99 59 22 22

## SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange**  
Pas de classification selon la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE ou selon le Règlement 1272/2008.
- 2.2. Eléments d'étiquetage**  
Etiquetage selon la Directive 67/548/CEE ou Directive 1999/45/CE : aucun  
Etiquetage selon Règlement 1272/2008 : aucun  
Pictogramme de danger : aucun  
Indication de danger : aucun  
Phrase de risque : aucun
- Conseil de prudence :  
Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux, ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P102 : Tenir hors de la portée des enfants  
P103 : Lire l'étiquette avant utilisation  
P501 : Eliminer le contenu/récipient en accord avec la réglementation locale/régionale/nationale/internationale
- 2.3. Autres dangers**  
Aucune donnée/information disponible

## SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélange

#### Composants présentant un danger :

Composant	Classification selon règlement CE 1272/2008	Classification selon directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE	Composition	Classification de la préparation
Acide citrique	Eye irrit. 2 H319	Xi, R36	< 0.05%	Non

monohydraté N° CAS : 201-069-1 REACH : 01-2119457026-42-0008				
Acide sorbique CAS : 110-44 1 CE : 203-768-7 N° d'enregistrement REACH :	Skin Irrit 2 – H315 Eye irrit 2, H319 STOT SE3-H 335	Xi, R36/37/38	< 1 %	non

Composants ne présentant pas de danger :

Extrait de laminaire (algue)  
Sulfate de magnésium

## SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

En cas de :

- Inhalation : amener la personne au grand air.
- Yeux : rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 15 minutes, et consulter un ophtalmologiste.
- Peau : enlever les vêtements souillés. Rincer abondamment à grande eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin en cas de démangeaison et de rougeur.
- Ingestion : rincer la bouche à l'eau et boire beaucoup d'eau. Consulter rapidement un médecin. Ne pas faire vomir.

Moyens collectifs d'urgence : Douche de sécurité et lave œil

### 4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

En fonction de la voie d'exposition : picotements, rougeurs, irritations, nausées, vomissements, diarrhées

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information complémentaire disponible

## SECTION 5 - MESURES DE LUTTES CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

**Méthode :** tous les moyens d'extinction sont appropriés (eau pulvérisée, mousse, produit sec, dioxyde de carbone)

**Dangers spécifiques :** dégagement possible de produits de décomposition dangereux : CO, CO<sub>2</sub>.  
Recueillir séparément les eaux d'extinction.

**Protection du personnel :** appareils respiratoires.

### 5.2. Dangers particuliers résultants de la substance ou du mélange

Pas d'information complémentaire disponible

### 5.3. Conseils aux pompiers

Ne pas pénétrer ou rester dans la zone dangereuse sans vêtements de protection chimique et sans appareil respiratoire autonome

Le port d'un appareil respiratoire autonome est recommandé pour pénétrer dans la zone dangereuse.

Eviter le rejet des eaux d'incendie dans les égouts.

## SECTION 6 - MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLES

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédure d'urgence

Précaution individuelle : éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les gaz, fumées, vapeurs, aérosols. Utiliser un masque respiratoire, des gants, des lunettes de protection.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer et contenir l'épandage. Ne pas rejeter directement à l'égout ou dans le milieu naturel. Prévenir les autorités en cas de fuites significatives.

**6.3. Méthode et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : ne pas diluer à grande eau. Récupérer avec un absorbant inerte et ramasser mécaniquement.

Éliminer selon section 13.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Se référer aux sections 8 et 13

**SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipulation : Conserver le récipient bien fermé. Utiliser à l'extérieur ou dans un atelier avec un renouvellement d'air/ventilation suffisante. Ne pas respirer les gaz, fumées, vapeurs ou aérosols. Utiliser un masque respiratoire, des gants, des lunettes de protection.

Éviter les dispersions accidentelles et éclaboussures. Éviter le contact avec la peau ou les yeux.

Ne pas manger, fumer, boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage tenant compte des éventuelles incompatibilités**

Stockage : en emballage fermé, à l'abri du gel et de la chaleur. Ne pas stocker à proximité de produits alimentaires et boissons, y compris ceux pour les animaux.

Emballage: cuve 1000 litres, bidon 5 litres ou bidon 10 litres. Ne pas stocker dans d'autres récipients. Conserver le produit dans le récipient d'origine étiqueté et fermé.

**7.3. Utilisation finale particulière**

Pas d'information complémentaire disponible

**SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle**

Mesures d'ordre technique : travailler en plein air ou dans un lieu bien ventilé

Valeurs limite d'exposition : aucune étude n'a été réalisée pour le moment sur ce mélange

**Équipement de Protection**

**Protection respiratoire :** masque contre les aérosols, type P2

**Protection de la peau :** gants de protection. Vêtements de travail.

**Protection des yeux :** lunettes de protection

**Mesures particulières d'hygiène :** se laver les mains après toute manipulation du produit. Ne pas manger, boire, fumer lors de l'utilisation du produit

**Protection de l'environnement :** Vider l'eau de rinçage du bidon dans la cuve de pulvérisation

**SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Apparence :</b>	Liquide marron
<b>Odeur :</b>	caractéristique.
<b>Densité :</b>	1.240 – 1.255
<b>pH :</b>	4.5 – 5.5
<b>Solubilité :</b>	se disperse facilement dans l'eau.
<b>Point de fusion :</b>	non applicable.
<b>Point d'ébullition :</b>	non déterminé.
<b>Température de décomposition :</b>	non déterminée.
<b>Pression de vapeur :</b>	non applicable.
<b>Dangers d'explosion :</b>	non explosible.
<b>Propriétés comburantes :</b>	non comburant.

**SECTEUR 10 - STABILITE ET REACTIVITE****10.1 Réactivité**

Aucune donnée disponible (pas de risque particulier attendu)

**10.2 Stabilité chimique**

Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi.

Le produit peut changer de couleur dans le temps, sans altération de ses qualités.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune donnée disponible sur le mélange.

**10.4 Conditions à éviter**

Stockage à des températures supérieures à 40 °C et inférieures à -10°C.

**10.5 Matières incompatibles**

Oxydants, bases, acides

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, voir section 5

**SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Pas de tests réalisés directement sur le mélange, la classification a été établie à partir des données existantes sur les substances contenues dans le mélange

**Toxicité aiguë** : pas d'information disponible sur le mélange

**Données composants :**

Nom du composant	Résultat	Espèces	Dosage	Méthode
Acide sorbique (< 1 %)	DL50 orale	Rat	7360 mg/kg	
Acide sorbique (< 1 %)	DL50 cutané	Rat	2000 mg/kg	
Acide sorbique (< 1 %)	CL50 inhalation			

**Acide citrique monohydraté (<0.05%) :**

DL50 Orale (souris) = 5400 mg/kg

DL50 Orale (rat 3000) = mg/kg

**Irritation /corrosion** : pas d'information disponible sur le mélange

**Acide citrique monohydraté (<0.05%) :**

Yeux (lapin) : Irritant puissant

Peau (lapin) : Faiblement irritant

**Sensibilisation** : pas d'information disponible sur le mélange

**Cancérogénicité** : pas d'information disponible sur le mélange

**Mutagénicité** : pas d'information disponible sur le mélange

**Acide citrique monohydraté (<0.05%) :**

Expérience: In vivo (mammifère) : Négatif

**Toxicité chronique** : pas d'information disponible sur le mélange

**Acide citrique monohydraté (<0.05%) :**

NOAEL Orale (rat) = 1200 mg/kg 2 années

**SECTION 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES****12.1 Toxicité**

Aucune étude n'a été réalisée pour le moment sur ce mélange.

**Composants :**

Acide sorbique	< 1 %	CL50 1250 mg/l	poisson	96 h
----------------	-------	----------------	---------	------

Acide sorbique	< 1 %	CE50 353 mg/l	daphnies	48 h
Acide sorbique	< 1 %	CE50 24.0 mg/l	algues	72 h

**Acide citrique monohydraté (<0.05%) :**

CE50 Daphnies : 120 mg/l - 72 heures

CE50 Bactéries (*Pseudomonas putida*) >100000 mg/l - 16 heuresCL50 Poissons (*Leuciscus idus*) : 440 à 760 mg/l - 96 heures**12.2 Persistance et dégradabilité**

Pas persistant, biodégradable

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pas bioaccumulable

**12.4 Mobilité dans le sol**

Pas d'étude réalisée pour le mélange

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune étude n'a été réalisée sur le mélange.

**12.6 Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible

**SECTION 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus : l'élimination doit se faire selon les normes en vigueur. Ne pas rejeter les résidus à l'égout.

Destruction / élimination : Eliminer les cartons, les palettes et les bidons selon la législation.

Décontamination / nettoyage : Les bidons doivent être préalablement rincés et vider dans les cuves de pulvérisation. Utiliser des containers. Eliminer dans une installation autorisée (incinération ou recyclage)

**SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1. Numéro ONU :** non réglementé**14.2 Nom d'expédition des Nations Unies :** non réglementé**14.3 Classe de danger pour le transport**

Route (ADR 2011) : non réglementé

Voie maritime (IDMG 2011) : non réglementé

**14.4 Groupe d'emballage :** non réglementé**14.5 Dangers pour l'environnement :** non réglementé**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :** pas d'information complémentaire disponible**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC :** non concerné**SECTION 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES****15.1 Réglementations / législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Symbole de dangers : aucun

Phrases de risques : aucune

**15.2 Evaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange. Pas de scénario d'exposition disponible.

**SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS**

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au règlement CE 1907/2006 et au règlement 453/2010.

Détails de la révision : nouveau format

Phrases des risques dans la section 2 : aucune

Texte intégral des mentions dans la section 2 et 3 :

Xi : irritant

R36 : irritant pour les yeux

R36/37/38 : irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau

H315 : provoque une irritation cutanée

H319 : provoque une sévère irritation des yeux

H335 : peut irriter les voies respiratoires

P102 : Tenir hors de la portée des enfants

P103 : Lire l'étiquette avant utilisation

P501 : Eliminer le contenu/récipient en accord avec la réglementation locale/régionale/nationale/internationale

*Cette fiche complète la notice technique d'utilisation. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances relatives au produit à la date de la mise à jour. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques encourus lorsque le produit est utilisé pour un autre usage que celui pour lequel il a été conçu.*